

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE379

présenté par
M. Berville, rapporteur

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

Compléter l'alinéa 33 par la phrase suivante :

« Au sein du continent africain, la région du Sahel mobilise tout particulièrement les efforts et l'engagement de la France, compte tenu du caractère aigu des crises et des fragilités qu'on y rencontre et des liens forts et anciens tissés avec les pays concernés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le mot « Sahel » n'apparaît pas dans les priorités géographiques du cadre de partenariat global alors que la zone concentre une grande partie des défis les plus urgents en termes de développement dans le monde. Il est souhaitable que la région soit mentionnée, parmi les « *priorités géographiques* », dans un document définissant la stratégie de la France en matière de développement solidaire. Le présent amendement vise à réparer cette omission.